



Repères Histoire et mémoire, histoire et justice

1 Histoire et mémoire

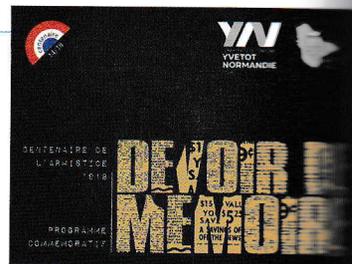
- La mémoire abolit la distance entre le passé et le présent. Elle cherche à susciter l'émotion par des récits, des témoignages ou des commémorations. La mémoire est toujours sélective : elle répond souvent à une exigence de justice envers certains groupes de victimes.
- L'histoire est une science humaine qui impose une distance critique par rapport au passé. Elle s'appuie sur la confrontation de sources de provenances diverses, qui permettent de replacer les faits historiques dans leur contexte. L'historien se place sur le terrain de la connaissance, non sur celui de la morale ou de la justice. La mémoire d'un événement constitue en elle-même un objet d'histoire. Inversement, le regard qu'une société porte sur son passé amène souvent les historiens à renouveler leurs investigations sur certaines périodes historiques.



Inauguration du mémorial ACTe (Centre caribéen d'expressions et de mémoire de la Traite et de l'Esclavage) à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) par le président François Hollande en 2015.

2 Devoir de mémoire et lois mémorielles

- Apparue dans les années 1980, la notion de devoir de mémoire désigne l'obligation morale, pour un groupe ou un individu, de se souvenir d'événements du passé afin d'en tirer des leçons pour le présent.
- Au nom du devoir de mémoire, le Parlement français a adopté plusieurs lois dites mémorielles. À l'exception de la loi Gayssoit de 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, ces lois entendent répondre à une demande de reconnaissance de la part d'associations de victimes ou de leurs descendants : loi de 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien, loi Taubira de 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité et loi de 2005 portant reconnaissance de la Nation en faveur des rapatriés d'Afrique du Nord.



Affiche du programme des commémorations du centenaire de l'armistice de 1918 organisées dans la région d'Yvetot en Normandie.

3 Le crime contre l'humanité

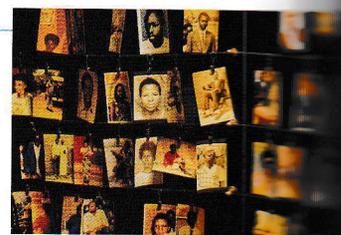
- En application des accords de Londres conclus par les Alliés le 8 août 1945, le crime contre l'humanité constitue l'un des chefs d'accusation entrant dans la compétence du Tribunal militaire international de Nuremberg. Le crime contre l'humanité est alors étroitement circonscrit afin de juger des seules exactions commises par l'Allemagne nazie à l'encontre des populations civiles européennes durant la guerre.
- Sa définition a été élargie depuis lors de l'élaboration du Statut de Rome, qui fonde la Cour pénale internationale en 1998. Contrairement aux crimes de guerre, les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles.



Le siège de la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye (Pays-Bas).

4 Le génocide

- Le génocide constitue un cas particulier de crime contre l'humanité. Il suppose que soit prouvée l'intention préalable d'exterminer un groupe humain en tout ou en partie.
- Ce n'est qu'en 1948 que l'ONU adopte une Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, aujourd'hui ratifiée par plus d'une centaine d'États. En France, le Code pénal définit le génocide comme l'exécution « d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire ».



Le mémorial du génocide des Tutsi du Rwanda [survenu entre avril et juillet 1994], situé à Kigali.

Histoire et mémoire, histoire et justice

REPÈRES

Histoire, mémoire et justice

A L'histoire

L'histoire est une discipline savante qui se consacre à l'étude des événements du passé.

Il s'agit d'établir la connaissance la plus objective possible de ce qui relève du passé, sur des bases scientifiques. Elle est produite par les historiens à partir d'un travail approfondi fondé sur différentes archives (documents écrits, iconographiques, objets matériels). L'historien se doit de croiser ces sources afin d'être au plus près possible de la réalité du passé. Un travail d'historien implique donc une distanciation nécessaire vis-à-vis des sources qui peuvent être subjectives et partielles. Si l'historien n'est pas absolument objectif, car il analyse le passé selon une interprétation qui lui est propre, la méthode historique se doit d'être critique et de prendre en compte différents points de vue.



1 Le fort de Douaumont, un lieu d'histoire

Des soldats français dans une tranchée après la reconquête du fort de Douaumont, le 24 octobre 1916. Douaumont était un point stratégique du réseau de fortifications de la région de Verdun. Il est pris par les Allemands en février 1916 puis repris par les Français en octobre de la même année.

B La mémoire

La mémoire est le vécu d'événements par des individus ou des groupes.

Les souvenirs et représentations du passé, lorsqu'ils sont transmis, sont accompagnés d'une charge émotionnelle. La personne, ou le groupe de personnes, choisit plus ou moins consciemment les événements qu'il veut se remémorer. La mémoire est donc sélective, et par conséquent subjective. C'est pour cela que l'on parle plus volontiers « des mémoires » au pluriel, puisqu'un même événement peut donner lieu à différents souvenirs. Par conséquent, cela signifie que les mémoires peuvent également être l'objet d'une étude historique. Elles doivent alors être étudiées avec un recul critique. Les mémoires peuvent se matérialiser par les monuments commémoratifs, les cérémonies, l'art et la littérature. L'étude par les historiens de nouvelles thématiques prenant davantage en considération les populations civiles ou les victimes des crises, l'évolution de l'enseignement, ainsi que la présence croissante des médias, contribuent à faire évoluer le rapport des populations à leurs mémoires.



2 Verdun, un lieu de mémoire

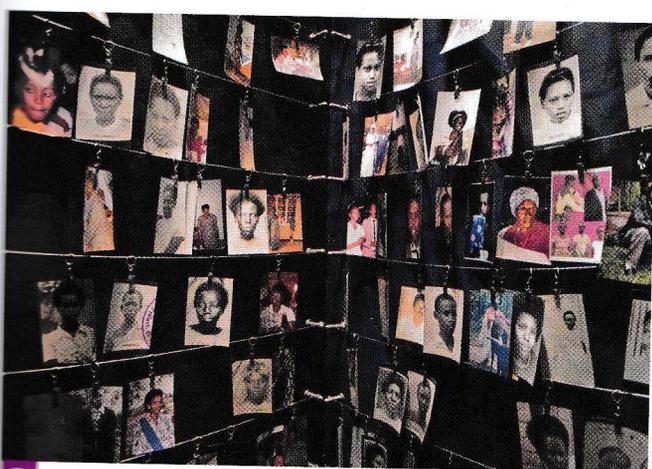
Le 22 septembre 1984, à Verdun, le président de la République française, François Mitterrand (à droite), et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne (RFA), Helmut Kohl (à gauche), rendent hommage aux soldats des deux nations morts au combat durant la Première Guerre mondiale.

C Le crime de génocide

Selon la Convention des Nations unies du 9 décembre 1948, un génocide est un « acte commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux » (art. II).

Plusieurs massacres de masse ont été considérés comme génocides par des instances internationales dépendant de l'ONU : le génocide arménien dans l'Empire ottoman en 1915, le génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994.

Les instances de jugement du crime de génocide furent d'abord des tribunaux créés pour la circonstance, comme le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Mais des tribunaux nationaux peuvent désormais être déclarés compétents. Une instance internationale a été créée en 1998 pour remplacer les tribunaux occasionnels : il s'agit de la Cour pénale internationale qui siège à La Haye (Pays-Bas).



3 Photographies de personnes tuées lors du génocide des Tutsi en 1994, Mémorial du génocide de Kigali, Rwanda

Pour rendre plus concrète la réalité du génocide alors que de nombreux corps sont demeurés introuvables, le Mémorial du génocide de Kigali affiche les photographies de victimes.

Vocabulaire

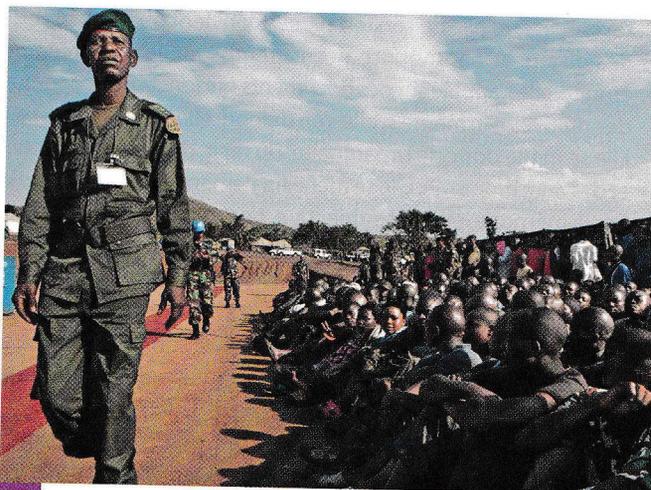
- **Apartheid** : politique ségrégationniste menée par un État. Il s'agit d'exclure de la société toute une partie de la population par une inégalité en droits. La minorité blanche d'Afrique du Sud a ainsi mené une politique d'apartheid entre 1948 et 1991.
- **Charte de Nuremberg** : document annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 qui décide de la mise en place d'un Tribunal militaire international. Cette charte, aussi appelée Charte de Londres, fixe « la constitution, la juridiction et les fonctions du tribunal de Nuremberg » (art. 2 de la Charte de Nuremberg).
- **Cour pénale internationale** : première et seule juridiction pénale universelle et permanente créée par le Statut de Rome en 1992 (entré en vigueur en 2002). Elle est ainsi chargée de juger les personnes accusées de génocide, de crime contre l'humanité, de crime d'agression et de crime de guerre.
- **Imprescriptibilité** : principe juridique garantissant qu'un crime pourra être jugé à n'importe quel moment. Contrairement à la plupart des crimes et délits pour lesquels un individu ne peut plus être jugé passé un certain délai, les crimes contre l'humanité peuvent être jugés tant que la personne soupçonnée d'y avoir participé est vivante.
- **Mémorial** : monument dédié à la mémoire d'un événement ou d'une personne.
- **Tribunal pénal international** : juridiction créée dans le cadre des Nations unies au milieu des années 1990 et qui fait suite à des violations du droit humanitaire international. Ces tribunaux sont chargés d'identifier et de punir les responsables de ces crimes. Ces tribunaux disparaissent une fois les crimes jugés.

D Le crime contre l'humanité

Le crime contre l'humanité définit tous les crimes touchant aux droits fondamentaux de l'humain.

La notion de crime contre l'humanité est apparue dans la Charte de Nuremberg de 1945. Cette notion a depuis évolué, et, en 1992, l'article 7 du Statut de la Cour pénale internationale distingue notamment, comme crime contre l'humanité : l'extermination, la déportation, l'esclavage, l'enlèvement, les violences sexuelles, la torture et l'apartheid. L'entente pour commettre de tels crimes est également considérée comme un crime contre l'humanité. Les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles.

Ils peuvent être commis en temps de guerre et ne visent pas forcément un groupe, il peut s'agir d'individus. Souvent perpétrés dans le cadre d'une politique d'un État, les crimes contre l'humanité peuvent aussi être provoqués par des groupes armés non étatiques, des forces paramilitaires.



4 Des enfants-soldats en République démocratique du Congo

L'enrôlement d'enfants-soldats est considéré comme un crime contre l'humanité. Dans le cadre des conflits qui se succèdent en République démocratique du Congo, de nombreux enfants sont enlevés et intégrés dans les diverses forces combattantes. Ici, en 2009, des enfants-soldats capturés attendent d'être envoyés dans des centres de réhabilitation.

QUESTIONS

1. Comment se construisent les mémoires ? (doc. 1 et 2)
2. Pourquoi a-t-il été nécessaire de créer des nouvelles catégorisations de crimes après la Seconde Guerre mondiale ? (doc. 3)
3. Montrez que les crimes contre l'humanité ne se limitent pas aux seuls massacres. (doc. 4)

Différencier histoire et mémoire

Les historiens insistent sur la nécessaire distinction entre histoire et mémoire alors que les États pratiquent de plus en plus « le devoir de mémoire » et cherchent à créer une mémoire collective officielle. Si mémoire et histoire sont liées, elles ne doivent pas être confondues.

❖ Comment différencier ce qui relève de l'histoire et ce qui relève de la mémoire ?

1

L'ANALYSE DE L'HISTORIENNE

L'objectivité de l'histoire face à la subjectivité de la mémoire

Isabelle Veyrat-Masson est directrice de recherche au CNRS, historienne et sociologue des médias :

Ce qui différencie la mémoire collective et l'histoire me semble venir essentiellement de leurs points de vue respectifs. L'histoire se veut objective, scientifique, elle recherche la vérité. Même si elle reconnaît être fille de son temps, elle convient qu'il faut prendre des distances par rapport à son « temps ». Elle est forcément érudite, elle s'appuie sur des documents qui fonctionnent comme des preuves car, même si elle s'en défend, elle est « positiviste »¹. Elle se méfie donc de l'imaginaire, du récit, de la reconstruction et de l'anachronisme, elle se méfie finalement de [...] la mémoire.
Car la mémoire, elle, est subjective, c'est moins la vérité que les traces de celle-ci qui l'intéresse. Loin de favoriser « un effort vers le mieux connaître » (Bloch², 1941), [...] comme l'explique Pierre Nora³ (1984) : elle « filtre, accumule, capitalise et transmet ; la mémoire collective efface et recompose à son gré en fonction des besoins du moment, des lois de l'imaginaire et du retour

du refoulé [...] Elle relève de la croyance qui n'assimile que ce qui la conforte elle-même ». L'histoire, c'est la lutte contre l'oubli alors que la mémoire fonctionne, elle, en termes d'oubli : l'oubli lui est même constitutif. Le flou chronologique est essentiel à la mémoire alors qu'il est l'ennemi « héréditaire » des sciences historiques. La science historique est abstraite ce qui lui permet d'être omniprésente alors que la mémoire s'accroche à des lieux et qu'elle est fragilisée par cette dépendance structurelle (que les lieux soient détruits ou se déplacent et la mémoire disparaît...).

Isabelle Veyrat-Masson, « Entre mémoire et histoire, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à la télévision », in *Hermès* 8-9, 1990.

1. Courant philosophique du XIX^e siècle dominé par Auguste Comte qui soutient que la compréhension du monde passe par l'étude des sciences, par un examen attentif des faits, de ce qui est concret.

2. Marc Bloch (1886-1944) : historien, il s'engage dans la résistance. Il est arrêté et exécuté en 1944.

3. Pierre Nora (1931) : historien et académicien, a dirigé l'ouvrage *Les Lieux de mémoires* (1984-1992), qui a pour ambition de faire l'inventaire des lieux, des moments, des objets où a pu s'incarner la mémoire nationale.



2

Des mémoires multiples autour de la Seconde Guerre mondiale

Ces plaques commémoratives sont apposées sur les murs de la gare de l'Est à Paris – la principale gare parisienne qui dessert l'est de la France et l'Allemagne –, depuis laquelle sont partis de nombreux convois entre 1942 et 1944 dans le cadre du travail forcé ou des déportations.

QUESTIONS

■ Comprendre le sens général des documents

1. Expliquez sur quelles bases scientifiques se construit le travail des historiens. (doc. 1)
2. Montrez qu'un même événement ou un même lieu peut être intégré différemment dans la mémoire de groupes distincts. (doc. 2)
3. Expliquez dans quelle mesure la mémoire peut être un objet d'étude historique. (doc. 1 et 2)

Vers le bac - Dissertation

■ Rédiger un texte pertinent

À l'aide des deux documents, vous écrirez un bref paragraphe qui explique ce qui différencie l'histoire de la mémoire.

1. Transmettre le passé

Histoire et mémoire ne sont pas synonymes. L'histoire est d'abord le récit des événements, fondé sur des méthodes rigoureuses. La mémoire est avant tout plurielle et subjective. Elle est portée par des groupes humains, témoins du passé ou leurs descendants. L'histoire du XX^e siècle et sa mémoire portent des enjeux politiques et sociétaux, s'inscrivent dans le paysage et peuvent être source de conflits.

→ Votre objectif

Identifiez les enjeux politiques de la transmission de l'histoire et de la mémoire.

1 De la mémoire à l'histoire



Un des grands acquis de l'histoire qui se renouvelle [...] c'est d'avoir élargi sa documentation à tout ce qui est mémoire. Au document traditionnel, histoire morte, elle a ajouté le document vivant. D'abord grâce à l'histoire des mentalités et des sensibilités, en rendant la vie aux documents du passé, en mettant au point des méthodes plus scientifiques pour opérer une résurrection que Michelet¹ ne confiait qu'à l'imagination, malgré sa dévoration d'archives. Ensuite, en intégrant à l'histoire la mémoire vivante, le vécu, sous la forme des témoignages du vécu passé [...] et des témoins du vécu présent. Mais la critique des documents du vécu laisse encore à désirer. De la mémoire à l'histoire, le chemin est délicat, la transmutation parfois erronée ou illusoire. Je ne peux garantir que ma bonne foi et l'usage honnête de l'outillage encore imparfait dont je dispose.

Jacques Le Goff, « L'appétit de l'histoire », *Essais d'ego-histoire*, Gallimard, 1987.

1. Jules Michelet (1798-1874), historien français.

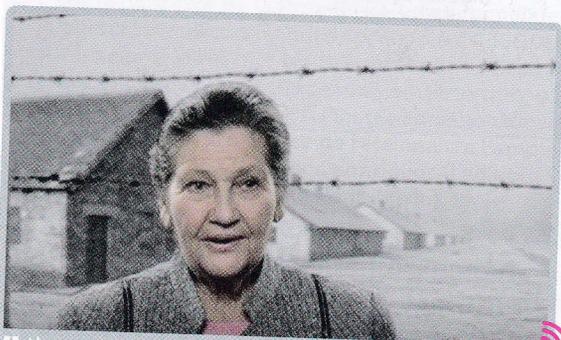
2 Face au passé, la mémoire contemporaine



La mémoire, ou ce qu'on désigne ainsi, est devenue un élément déterminant de l'affirmation des identités collectives de groupes ou de nations. [...] Elle donne lieu à de nouvelles formes de revendications sociales et de politiques publiques les « politiques de mémoire », actions volontaristes et finalisées destinées à promouvoir une certaine représentation du passé. Elle ne se limite plus [...] à des dispositifs visant à entretenir le souvenir de tel ou tel événement [...]. Elle est devenue une valeur cardinale de notre temps, [...] qui repose sur l'idée qu'il faut agir rétroactivement sur le passé pour le « réparer » pour en soigner les séquelles, pour le réécrire au nom de principes qui fondent notre présent. [...]

Le terme de mémoire a donc envahi l'espace public [...]. On le trouve décliné sous toutes les formes possibles dans le débat politique, l'action sociale, la production culturelle, littéraire ou artistique. [...] La mémoire contemporaine [...] est également entrée dans un registre normatif ; on légifère sur le passé, on plûtôt sur la manière d'en parler ou d'en écrire l'histoire [...]. Ces nouvelles normes cherchent autant une réparation symbolique ou matérielle des fautes du passé que des réponses aux problèmes du présent. [...] La mémoire contemporaine est enfin devenue un phénomène transnational et mondial. Des pays qui ont connu des histoires, des tragédies très différentes mettent en place des dispositifs comparables, voire communs, pour mener à bien des politiques de mémoire qui se pensent aujourd'hui dans un répertoire d'actions à la fois internationalisé et standardisé.

Henri Rousso, *Face au passé*, Belin, 2016.



3 Une mémoire pour l'histoire

VIDÉO

Le témoignage, c'est extrêmement important.
UDA France et Hatier, 2 min 06.

« Je ne vois pas du tout comment des historiens qui n'avaient pas été sur les lieux, alors qu'on n'avait si peu parlé des camps, pouvaient eux tout d'un coup en faire l'histoire. »

REPÈRE

► Simone Veil (1927-2017)

Née Jacob, lycéenne à Nice, elle est déportée à l'âge de 16 ans ainsi que toute sa famille. Elle et ses deux sœurs sont les seules survivantes. Après une carrière de magistrate, elle s'engage en politique. Ministre de la Santé, elle fait voter la légalisation de l'avortement en 1975, puis devient la première présidente du Parlement européen en 1979.

4 Le mémorial du génocide des Arméniens

Situé à Erevan, capitale de l'Arménie, ce mémorial commémore les 1,7 million d'Arméniens victimes du génocide commis dans l'Empire ottoman entre 1915 et 1918. Ouvert en 1968 et complété depuis par un musée, il est surmonté d'une flèche de granit symbolisant la survie et la renaissance de la nation arménienne.



5 Un conflit mémoriel

Protestation coréenne pour obtenir la reconnaissance des « femmes de réconfort », terme officiel employé par le gouvernement japonais pour désigner les esclaves sexuelles de l'armée d'occupation nippone en Asie orientale pendant la Seconde Guerre mondiale.



Les lieux de mémoire

Les lieux de mémoire, ce sont d'abord des restes. La forme extrême qu'ils subsistent est une conscience commémorative [...]. Musées, archives, cimetières et collections, fêtes, anniversaires, traités, procès-verbaux, monuments, sanctuaires, associations, ce sont les buttes témoins d'un autre âge, des illusions d'éternité. D'où l'aspect nostalgique de ces entreprises de piété, pathétiques et glacées. Ce sont des rituels d'une société sans rituel; des sacralités passagères dans une société qui se désacralise; [...] des signes de reconnaissance et d'appartenance de groupe dans une société qui tend à ne reconnaître que des individus égaux et identiques.

Les lieux de mémoire naissent et vivent du sentiment qu'il n'y a pas de mémoire spontanée, qu'il faut créer des archives, qu'il faut maintenir les anniversaires, organiser des célébrations, prononcer des éloges funèbres, notariar des actes, parce que ces opérations ne sont pas naturelles. [...] Basculement du mémoriel à l'historique, d'un monde où l'on avait des ancêtres à un monde du rapport contingent à ce qui nous a faits, [...] c'est le moment des lieux de mémoire. On ne célèbre plus la nation, mais on étudie les célébrations.

Pierre Nora, « Entre mémoire et histoire, la problématique des lieux », *Les lieux de mémoire, La République*, vol. 1, Gallimard, 1984.

→ Activités

1. En quoi histoire et mémoire sont-elles deux formes différentes du rapport au passé ?
2. Comment la mémoire des témoins contribue-t-elle à la connaissance historique d'un événement ? Quelles en sont les limites ?
3. Décrivez la place occupée par la mémoire dans l'espace social et politique des sociétés contemporaines.

Atelier RECHERCHE

Réalisez une recherche sur un monument commémoratif qui se trouve à proximité de votre lycée. Comment y est entretenue la mémoire ? Quels en sont les enjeux ?



INTRO

1

La différence entre histoire et mémoire

La mémoire et l'**histoire** sont deux perceptions différentes du passé. Là où la première résulte du vécu en perpétuelle évolution, la seconde est une connaissance abstraite, fruit d'une élaboration scientifique. Entre **mémoires individuelles** et **mémoire collective**, **devoir de mémoire** et besoins de **commémoration**, l'historien vise l'objectivité et le recul critique.

? Quels rapports la mémoire et l'histoire entretiennent-elles ?

1 Temps de l'histoire, temps de la mémoire

« Le temps de l'histoire se construit contre celui de la mémoire. Contrairement à ce qu'on écrit souvent, l'histoire n'est pas une mémoire. L'ancien combattant qui visite les plages du débarquement a une mémoire des lieux, des dates et du vécu : c'était là, tel jour, et, cinquante ans plus tard encore, il est submergé par le souvenir. Il évoque les camarades tués ou blessés. Puis il visite le **mémorial** et il passe de la mémoire à l'histoire, il comprend l'ampleur du débarquement, il évalue les masses humaines, le matériel, les enjeux stratégiques et politiques. Le registre froid et serein de la raison remplace celui, plus chaud et plus tumultueux, des émotions. Il ne s'agit plus de revivre mais de comprendre.

Cela ne signifie pas qu'il faille ne pas avoir de mémoire pour faire de l'histoire, ou que le temps de l'histoire soit

celui de la mort des souvenirs, mais plutôt que l'un et l'autre relèvent de registres différents. Faire de l'histoire n'est jamais raconter ses souvenirs, ni tenter de pallier l'absence de souvenirs par l'imagination. C'est construire un objet scientifique, l'historiser comme disent nos collègues allemands, et l'historiser d'abord en construisant sa structure temporelle, distanciée, manipulable, puisant la dimension diachronique¹ est le propre de l'histoire dans le champ de l'ensemble des sciences sociales. C'est dire que le temps n'est pas donné à l'historien comme temps déjà-là, préexistant à sa recherche. Il est construit par un travail propre au métier d'historien. »

Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, © Le Seuil, 1996.

1. dimension chronologique.



2 De la prison au mémorial de Montluc

Photographie de la célébration du 70^e anniversaire de la libération de la prison de Montluc, Lyon, 24 août 2014.

Durant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux résistants y furent internés et torturés. Depuis 2009, elle est classée sur la liste des monuments historiques comme l'un des 9 hauts lieux de mémoire nationale, au titre de l'internement par le régime de Vichy et les autorités allemandes pendant l'Occupation (1940-1944).

3 Des mémoires plurielles

« La mémoire sourd¹ d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire [...] qu'il y a autant de mémoires que de groupes ; qu'elle est par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. [...]

La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image et l'objet. L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports de choses. La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif.

Au cœur de l'histoire travaille un criticisme destructeur de mémoire spontanée. La mémoire est toujours suspecte à l'histoire dont la mission vraie est de la détruire et de la refouler. Une société qui se vivrait intégralement sous le signe de l'histoire ne connaîtrait, en fin de compte, pas plus qu'une société traditionnelle, de lieux où ancrer sa mémoire. »

Pierre Nora, « Introduction : entre mémoire et histoire », in Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Tome 1 : *La République*, © Gallimard, 1984.

1. surgit

4 Les commémorations nationales, une mémoire partagée

« Comme, en France du moins, l'idée même de nation se fonde sur une mémoire partagée, il était naturel que se mette en place [...] un ensemble d'experts réunis en un comité, dont le travail consisterait à proposer ce qu'il jugerait digne d'être inscrit dans la mémoire de la nation. [...] En créant un tel comité, Maurice Druon, alors ministre des Affaires culturelles [1973-1974], avait décidé de parler de "célébrations nationales" [...]. Cependant, on s'en aperçut rapidement, il est des événements qu'on peut rappeler sans forcément s'en réjouir, le Haut comité a donc décidé de parler de "commémorations". [...] Sous l'impulsion de divers groupes, la notion de "devoir de mémoire" est apparue pour désigner les événements dont on n'a lieu ni de se réjouir ni de se vanter. Entre la fierté cocardière de la "célébration" et l'obligation douloureuse du "devoir de mémoire" comme reconnaissance de responsabilités, une place reste donc pour la notion de "commémoration nationale" [...].

Le Haut comité, en proposant, selon sa définition statutaire, "de conserver la conscience nationale d'un événement

de l'histoire collective", va donc s'ouvrir [...] en amont, vers l'idée d'une collectivité nationale perdurant à travers le temps et douée d'une forme d'identité ; en aval, vers l'idée que chaque membre de cette collectivité lui confie, en partie du moins, le soin de définir sa propre identité. [...] Il incombe à ce Haut comité de donner à ses choix toute la nuance et l'impartialité possibles [...]. Pour ce faire, il ne se contente donc pas de faire la liste de *memoranda*, choses dignes d'être retenues et même parfois fêtées [...]. Il doit veiller à ce que chacun puisse s'y reconnaître. Il en organise le récit : car on ne peut faire mémoire (singulière ou collective) que de ce qui est raconté. [...] Une ligne essentielle de transmission se crée ainsi, par le geste de la désignation ("c'est un événement marquant") et par le récit qui en est fait ("voici pourquoi"). Dans le même temps, en associant aux noms d'hier des noms d'aujourd'hui, l'histoire se propose à la mémoire individuelle à travers les réseaux d'une mémoire collective. »

Danièle Sallenave, présidente du Haut comité aux commémorations nationales depuis 2012, « Commémoration : mémoire collective, mémoire individuelle », © La Gazette des archives, n° 236, 2014.



5 Mémorial d'Omaha Beach à Colleville-sur-Mer

Photographie du monument commémorant l'action de la 1^{re} division d'infanterie américaine, juin 2018.

6 Le rôle de l'historien

« L'historien n'est pas un juge. Et il y a quelque chose dans sa posture qui l'empêche de répondre à quelque injonction que ce soit, fût-elle celle de victimes, fût-elle celle du présent. Le lot quotidien de son travail est de répondre aux questions que suscite la mauvaise mémoire de ses contemporains.

Une mémoire qui n'est jamais faite que de petites ou de grandes ignorances, de petits ou de grands oublis, de petits ou de grands mensonges, et, parfois même, de petites ou de grandes culpabilités. [...] On est passé ainsi, en dix ans, de l'occultation à l'hypermédiatisation de certains points d'histoire, tandis que d'autres restaient dans la nuit. Et il est des pages qu'on "ne parvient pas à tourner", soit qu'on reste fixé sur elles, soit qu'on ne veuille pas les regarder. »

Gilles Manceron, « Réflexions sur le travail de mémoire. Histoire et oubli », © Libération, 23 avril 1998.



Vidéo Web

« Une histoire des mémoires »,
La fabrique de l'histoire, France Culture,
novembre 2016, 3 épisodes.
www.lienmini.fr/hggspT-62



DÉFINITIONS

Commémoration : rappel d'un événement, d'un lieu, d'un acteur, d'une œuvre, etc., jugé digne d'être inscrit dans la mémoire collective.

« **Devoir de mémoire** » : obligation morale de se souvenir d'un événement tragique.

Histoire : processus de connaissance du passé, visant à « une compréhension, une interprétation du passé, fondé sur l'analyse de traces de toutes sortes laissées par l'activité humaine. Elle s'écrit avec des points de vue, des angles d'observation, des questionnements pluriels et variés » (H. Rousso).

Mémoire collective/individuelle : la mémoire collective est la représentation sélective d'événements du passé qui participent à la définition de l'identité d'un groupe. La mémoire individuelle est constituée des souvenirs d'une personne. La mémoire opère un tri parmi les souvenirs, en surinvestit certains et en occulte d'autres. Son étude constitue un champ de recherche historique récent.

Mémorial : lieu de mise en scène publique de la mémoire.

QUESTIONS

- 1 Qu'est-ce qui caractérise le travail de l'historien ? (doc. 1, 3 et 6)
- 2 Quel est le propre de la mémoire ? (doc. 1, 3 et 6)
- 3 Quelle est la fonction des mémoriaux et des commémorations nationales ? (doc. 1, 2, 4 et 5)
- 4 Montrez que l'histoire et la mémoire « relèvent de registres différents ».